

Décision BSERR n° 2024-021 du 02/12/24 portant révision de l'annexe 10 à l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

(BO du MTECT du 5 décembre 2024)

NOR : TECP2428059S

Public : transporteurs de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Objet : révision de l'annexe 10 à l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Entrée en vigueur : la présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : l'annexe définit les données à fournir par les transporteurs au service chargé du contrôle pour la mise en place des servitudes d'utilité publique des canalisations de transport prévues au b de l'article R. 555-30 du code de l'environnement.

Références : la présente décision est publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Vus

La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques,

Vu les articles R. 554-43 et R. 555-30 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, notamment ses articles 16, 34 et son annexe 10 ;

Décide :

Article 1er de la décision du 2 décembre 2024

L'annexe 10 à l'arrêté du 5 mars 2014 susvisé est remplacée par les dispositions de l'annexe à la présente décision à compter du 1er septembre 2025.

Article 2 de la décision du 2 décembre 2024

Les données transmises par les transporteurs avant le 1er septembre 2025 peuvent respecter les modalités définies à l'annexe de la présente décision.

Article 3 de la décision du 2 décembre 2024

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques.

Fait le 2 décembre 2024

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service des risques technologiques,
Anne-Cécile RIGAIL

Annexe

Annexe 10 à l'arrêté du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Consulter l'annexe 10 en version pdf

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/decision-bserr-ndeg-2024-021-021224-portant-revision-lannexe-10-a-larrete-5-mars>